

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN  
Séance du 13 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 7 mars 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

**Nombre de Membres en exercice : 27**

Présents :

Madame LUCAS Maryline – **Maire**

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène -  
FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon,  
**Adjoints**

Messieurs et Mesdames PLANCKE Dorothee - SENEZ Jean-Pierre - LAMBERT Gaston  
- KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - CANIVET Bertrand - MARTIN Nuccia -  
WILLERVAL Aurore - BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE Chantal - DEVRED Sylvain,  
**Conseillers**

Absents ayant donné procuration

Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed à Monsieur Bertrand CANIVET  
Madame KHELIFA Armelle à Madame FERMEN Claudine  
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame Maryline LUCAS  
Monsieur EZAHOUID Mohamed à Madame AMADEI Corinne  
Madame DUCATILLION Béatrice à Monsieur DEVRED Sylvain

Excusé :

Monsieur MORAWIEC Laurent

Absents :

Monsieur MORAWIEC Laurent (Excusé) - Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE  
Jennifer

**Secrétaire de séance :** Monsieur Bertrand CANIVET

**ASSUJETISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE  
D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES  
LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE**

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du Code général des impôts permettant à l'Assemblée d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale en rappelant qu'ils sont au nombre de 2 sur la commune.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
A la majorité,

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 059-215902768-20250313-D12DU130525-DE

*Décide de ne pas assujettir les logements vacants, les résidences secondaires et autres locaux meublés à la taxe d'habitation principale,*

*Charge Madame le Maire de notifier cette décision au services préfectoraux ainsi qu'au Trésorier payeur.*

*Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,*

*Le Maire,*

*Maryline LUCAS*



*Le Secrétaire de séance,*

*Bertrand CANIVET*